

## ORGANISATION DES PHASES FINALES DE TOP 14 ET DE PRO D2 POUR LA SAISON 2020/2021

**PARIS, LE 11 MAI 2021** – Les saisons 2020/2021 de TOP 14 et de PRO D2 approchent de leur terme et désigneront deux champions, ainsi que les équipes reléguées et promues pour la saison prochaine. Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) a validé le cadre réglementaire permettant d'assurer la continuité de la compétition jusqu'aux finales de TOP 14 et de PRO D2, dans le contexte sanitaire de la pandémie de Covid-19. Le protocole médical a également été adapté pour cette dernière partie de la saison et communiqué aux clubs le 6 mai.

### **Finir la phase régulière :**

Le calendrier des phases régulières de TOP 14 et PRO D2 ne peut être décalé compte-tenu du déroulement des phases finales, du match d'accession en TOP 14, puis de la fenêtre internationale. La 30<sup>ème</sup> et dernière journée de PRO D2 aura lieu vendredi 14 mai et la 26<sup>ème</sup> et dernière journée de TOP 14 samedi 5 juin.

Si des matches reportés de saison régulière ne peuvent pas être reprogrammés avant la dernière journée, ou si des matches de la dernière journée ne peuvent se jouer en raison de cas Covid-19, la LNR appliquera, conformément à la décision prise par le Comité Directeur lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre, le principe de péréquation.

Concrètement pour chaque match concerné, le club qui aurait dû jouer le match à domicile se verra attribuer la moyenne du nombre de points marqués à domicile durant la saison. Le club qui aurait dû jouer le match à l'extérieur se verra attribuer la moyenne du nombre de points marqués à l'extérieur durant la saison.

Ce dispositif exceptionnel permettra d'établir un classement définitif à l'issue des phases régulières et d'engager les phases finales.

Toute report / reprogrammation / annulation de match lié à la survenance de cas positifs au Covid-19 au sein des équipes relève du Comité Compétitions de la LNR sur la base des recommandations de la Commission d'expertise Covid-19.

### **Déroulé des phases finales :**

Depuis le début de la saison, la LNR travaille en concertation avec toutes les parties prenantes pour envisager les différents scénarios de déroulement des championnats liés au contexte de crise sanitaire. Dans la continuité de ce processus, le Comité Directeur a ainsi formellement adopté lors de sa réunion du 10 mai les règles qui seront appliquées en cas d'empêchement d'une équipe ou de plusieurs équipes durant les phases finales de TOP 14 et de PRO D2 afin de permettre aux championnats d'aller à leur terme.

## Hypothèse où l'une des deux équipes participant à la rencontre est empêchée

### 1- Empêchement de l'équipe constaté au plus tard 48 heures avant le coup d'envoi

Dans l'hypothèse où, jusqu'à 48 heures avant le coup d'envoi de la rencontre de Phase Finale, une équipe qualifiée serait empêchée d'y participer, quelle que soit la raison ou l'origine de l'empêchement, il sera fait application des principes suivants :

- Cas du Tour Qualificatif (barrages) : l'équipe ne pouvant pas prendre part à la rencontre sera remplacée par l'équipe non qualifiée la mieux classée à l'issue de la saison régulière.
- Cas des Demi-finales : l'équipe ne pouvant pas prendre part à la rencontre sera remplacée par l'équipe perdante au Tour Qualificatif la mieux classée à l'issue de la saison régulière.
- Cas de la Finale : la situation sera appréciée par le Comité Directeur.

### 2- Empêchement de l'équipe constaté moins de 48 heures avant le coup d'envoi

Dans le cas où une équipe serait empêchée, quelle que soit la raison ou l'origine de l'empêchement dans un délai inférieur à 48h avant le coup d'envoi de la rencontre :

- Cas du Tour Qualificatif (barrages) et des Demi-Finales :
  - si l'équipe repêchable en application des principes figurant au point 1- ci-dessus est prête à disputer la rencontre quand bien même le délai de prévenance de 48h n'est pas respecté, le match aura lieu selon la configuration décrite au point 1- ;
  - si l'équipe repêchable en application des principes figurant au point 1- ci-dessus n'est pas prête à disputer la rencontre, l'équipe non empêchée sera déclarée vainqueur.
- Cas de la Finale : la situation sera appréciée par le Comité Directeur.

## Cas particulier du double empêchement

Dans l'hypothèse où les deux équipes qualifiées pour une rencontre de Phase Finale seraient empêchées :

- Cas du Tour Qualificatif : les deux équipes de l'autre rencontre du Tour Qualificatif sont qualifiées pour les Demi-finales.  
Cette autre rencontre du Tour Qualificatif aura tout de même lieu afin de déterminer les oppositions en Demi-finales : le vainqueur rencontrera en Demi-finale l'équipe classée 2<sup>ème</sup> à l'issue de la saison régulière, et l'équipe perdante rencontrera l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue de la saison régulière.
- Cas des Demi-finales : les deux équipes de l'autre Demi-finale sont qualifiées pour la finale.  
Dans le cas où leur confrontation en Demi-finale n'a pas encore eu lieu lorsque le constat de l'impossibilité de jouer l'autre Demi-Finale est fait, leur confrontation ne sera pas jouée.
- Cas de la Finale : la situation sera appréciée par le Comité Directeur.

### **Cas particulier du match d'accession au TOP 14**

Dans le cas où l'une ou les deux équipes qualifiées pour le match d'accession seraient empêchées, quelle que soit la raison ou l'origine de l'empêchement, le match d'accession sera reporté et devra se tenir au plus tard le même weekend que la Finale du TOP 14.

Dans le cas où à la nouvelle date fixée pour le match, l'une des deux équipes est empêchée d'y participer, l'autre équipe sera déclarée vainqueur.

### **Horaires de « sécurité »**

Des horaires dits de « sécurité » sont fixés (au maximum dans les 48 heures suivant le coup d'envoi initialement prévu) pour les différents matches de Phase finale. Dans l'hypothèse où une rencontre de Phase finale ne pourrait se tenir à l'horaire initial, en raison de l'empêchement pour raisons sanitaires d'une équipe participante, la décision d'utiliser l'horaire de sécurité relève du Comité Compétitions. L'horaire de « sécurité » sera activé en priorité pour permettre le déroulement du match avec les deux équipes qualifiées.

Si l'activation de l'horaire de « sécurité » ne permet pas de tenir la rencontre entre les deux équipes qualifiées, il sera alors fait application des dispositions prévues en cas d'équipe « empêchée ».

### **Lieu de la rencontre en cas de modification de l'opposition**

Dans le cas où un match de Phase Finale a lieu sur le terrain de l'une des deux équipes (cas du Tour Qualificatif de TOP 14 et de PRO D2, ainsi que des Demi-finales de PRO D2) et que c'est l'équipe devant évoluer à domicile qui est empêchée et qu'une autre équipe est donc repêchée, le lieu de la rencontre sera modifié pour se tenir dans le stade de l'équipe la mieux classée à l'issue de la saison régulière.

**Pour rappel, la programmation des phases finales de TOP 14 et PRO D2 est la suivante :**

**PRO D2**

- Tour Qualificatif (Barrages)
  - Samedi 22 mai à 13h05 (CANAL+ SPORT)
  - Samedi 22 mai à 15h30 (CANAL+ SPORT)
  
- Demi-finales
  - Dimanche 30 mai à 15h30 (CANAL+)
  - Dimanche 30 mai à 18h (CANAL+ SPORT)
  
- Finale
  - Samedi 5 juin à 17h30 (CANAL+ et C8 en clair)
  
- Access match
  - Samedi 12 juin à 17h30 (CANAL+)

**TOP 14**

- Tour qualificatif (Barrages)
  - Vendredi 11 juin à 21h (CANAL+)
  - Samedi 12 juin à 21h (CANAL+)
  
- Demi-finales
  - Vendredi 18 juin à 21h (CANAL+)
  - Samedi 19 juin à 21h (CANAL+)
  
- Finale
  - Vendredi 25 juin à 21h (CANAL+)

**CONTACT PRESSE**

Thibault BRUGERON – thibault.brugeron@lnr.fr – 01 55 07 87 51